

INFORMATION IMPORANTE SUR L'IMPREGNATION SOUS PRESSION ABRIS AVEC PLANCHES FIXEES

Vous avez opté pour un abri traité sous pression dont les planches sont fixées aux poutres à l'aide de vis ou de clous.

Que signifie un traitement en autoclave?

Imprégner signifie la préservation du bois non traité (bois blanc) avec un produit d'imprégnation. Ceci se fait en autoclave. L'autoclave est tout d'abord tiré à vide, puis rempli avec le produit d'imprégnation qui sera alors pressé sous haute pression dans le bois.

Pendant l'imprégnation sous pression, le bois devient protégé contre les insectes et les moisissures. Le bois traité de cette façon a une longévité beaucoup plus grande que le bois non traité. Après l'imprégnation le bois obtient une couleur or-vert.

Attention ! Cette imprégnation n'est pas une protection contre l'humidité. Il faut donc encore prévoir un traitement du bois avec un produit hydrofuge.

Temps de séchage d'un abri traité ?

Afin de garantir en toute sécurité le transport de votre abri jusque chez vous, nous l'avons emballé avec une feuille de plastique. Dès que vous réceptionnez votre abri il faut enlever ce plastique et déballer le(s) coli(s) complètement. Le bois traité doit sécher pendant un certain temps avant le montage.

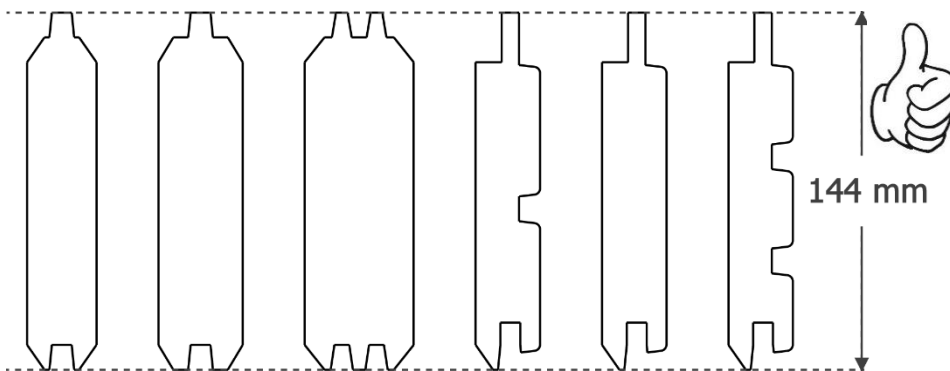
Le bois traité est très mouillée et donc gonflé. Parfois cette expansion est encore trop importante pour le montage. Le temps de séchage d'un chalet traité dépend de l'épaisseur du bois mais il faut compter sur 3 à 4 semaines, selon les conditions météorologiques. Le séchage prend plus de temps lors de périodes humides par rapport à des périodes sèches.

Nous vous conseillons de poser les planches en couches avec des planches entre elles (empilées, surtout ne pas les laisser en vrac) dans un endroit abrité et couvert afin que le vent puisse les sécher et que le bois ne puisse pas se mouiller à nouveau.

Un séchage sans les liteaux ne résultera jamais dans un séchage homogène du paquet.

Quand est-ce que vous pouvez démarrer le montage ?

Prenez quelques planches au milieu du paquet et mesurez la hauteur totale des profils. La hauteur maximale ne doit pas dépasser 144 mm, voir le dessin ci-dessous. Si les planches sont inférieures ou égales à 144 mm, vous pouvez commencer l'assemblage. En fonction du type de construction, les différents types d'espaceurs peuvent être utilisés. Pour les modèles avec espaceurs plastiques, les hauteurs doivent être de 142 mm pour une utilisation correcte des espaceurs. Si les planches ont une hauteur de profil de 144 mm (et sont donc encore légèrement humides), vous pouvez assembler les planches les unes sur les autres sans vous servir de l'espaceur.



Pourquoi lasurer ou peindre le bois traité ?

Un abri imprégné sous pression est uniquement protégé contre la pourriture, la moisissure et les insectes. Le bois n'est pas protégé contre l'humidité. Si vous avez choisi l'imprégnation avec additif Wax, le bois sera bien protégé contre la pluie dans les premiers mois après montage. L'humidité fait vivre le bois anormalement, parfois l'humidité fait fissurer et/ou fendre le bois. Il faut donc prévoir un traitement contre l'humidité. Si vous souhaitez peindre ou lasurer votre abri, ceci ne pose aucun problème. Vous pouvez peindre ou lasurer dans la couleur que

vous souhaitez, et en même temps protéger votre abri contre les rayons UV, avec un produit pour usage extérieur.

Caractéristiques spécifiques du bois traité

Après l'imprégnation, des petites fissures et fentes peuvent apparaître dans le bois. Ceci est parfaitement normal, non dangereux et inoffensif pour l'ensemble de la construction. Des tâches blanches ou vertes causées par les sels qui sortent du bois n'ont aucune influence sur le bois et sa longévité. Ces tâches disparaîtront avec le temps.

Le bois mouillé est aussi plus sensible aux déformations (torsion du bois). C'est pourquoi nous vous demandons de bien empiler et de mettre le bois du chalet sur des liteaux pendant la période de séchage. Serrez bien l'ensemble pour que le bois ne puisse se tordre pendant le séchage.

Si après avoir lu cette information, vous auriez encore des questions, n'hésitez surtout pas à nous contacter

Par mail : info@gardenas.be

Par téléphone

En Belgique : +32(0)52 21 95 71

En France : +33 (0)1 47 48 80 84